

DE : Madame Danielle McCann
Ministre de l'Enseignement supérieur

Le

TITRE : Approbation du Plan quinquennal des investissements universitaires, pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2026

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

La Loi sur les investissements universitaires (chapitre I-17) autorise la ministre à préparer chaque année avec tout établissement universitaire du Québec tout plan d'investissements universitaires pour les cinq années suivantes, divisé en tranches annuelles. Conformément à l'article 6.1 de cette loi, la ministre peut accorder au nom du gouvernement une subvention aux fins d'investissement seulement si cette dernière est approuvée par le gouvernement, dans le cadre d'un plan soumis en vertu de cette loi.

Le Plan quinquennal des investissements universitaires (PQIU), qui couvre la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2026, est basé sur les investissements universitaires prévus au secteur « Enseignement supérieur » du premier quinquennat du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 déposé à l'Assemblée nationale le 25 mars 2021. Il présente, à l'intérieur de l'annexe A, entre autres, les investissements pour lesquels des annonces ministérielles sont prévues en 2021-2022 (base d'octroi de subventions). Les annexes B et C présentent quant à elles la répartition des enveloppes normalisées entre les établissements pour le maintien des actifs et les ressources informationnelles. Le PQIU 2021-2026 contient également les règles d'investissements qui encadrent l'octroi des subventions pour l'année 2021-2022, aux annexes D et E.

Les investissements universitaires prévus au PQIU 2021-2026

Le PQI 2021-2031 prévoit des investissements en enseignement supérieur et en ressources informationnelles dans les réseaux collégial et universitaire totalisant 7 255,0 M\$, dont 4 820,7 M\$ sont dédiés au réseau universitaire. Pour le premier quinquennat du PQI 2021-2031, les investissements pour le réseau universitaire s'élèvent à 2 704,8 M\$, dont 2 233,8 M\$ sont présentés au PQIU 2021-2026. Le tableau 1 présente la répartition du Plan quinquennal des investissements 2021-2021, par année et par type d'investissement.

Par ailleurs, le solde des investissements du PQI 2021-2031 qui ne sont pas présentés au PQIU se chiffre à 626,2 M\$ et est composé soit d'investissements autorisés par décret, c'est-à-dire hors PQIU, ou soit d'investissements ne pouvant pas être encadrés par la Loi sur les investissements universitaires. Le détail de ces investissements est présenté au tableau 2.

Finalement, pour concilier le premier quinquennat du PQI 2021-2031 tel que déposé à l'Assemblée nationale avec les investissements présentés au PQIU et les investissements non présentés au PQIU, il faut déduire l'ajustement de balancement des quinquennats du Secrétariat du Conseil du trésor ainsi que tout autre ajustement nécessaire découlant d'une décision prise après le 25 mars 2021. Ces ajustements à hauteur de 155,2 M\$ sont également présentés au tableau 2.

Tableau 1 – **PQIU 2021-2026 par type d'investissement***
(en millions de dollars)

	21-22	22-23	23-24	24-25	25-26	Total 21-26
Maintien du parc						
Maintien d'actifs (MA)	250,8	266,4	248,3	220,2	222,6	1 208,3
Prise en charge du déficit de MA	138,1	147,2	125,9	95,6	96,8	603,5
Remplacement	7,0	5,6	5,3	5,9	4,0	27,7
Provision	0,1	-	-	-	-	0,1
Étude de projet	-	-	-	-	-	-
Ressources informationnelles	14,2	14,1	14,1	14,1	14,1	70,5
Sous-total – Maintien	410,2	433,3	393,5	335,7	337,5	1 910,1
Bonification du parc						
Amélioration	36,6	20,0	-	-	-	56,6
Ajout	103,1	39,2	8,5	6,5	5,3	162,6
Provision	-	2,7	2,7	3,0	1,4	9,7
Étude de projet	-	-	-	-	-	-
Ressources informationnelles	24,8	25,2	15,0	14,6	15,2	94,8
Sous-total – Bonification	164,4	87,1	26,2	24,1	22,0	323,7
PQIU 2021-2026	574,6	520,3	419,7	359,8	359,4	2 233,8

* Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 2 – **Conciliation des investissements présentés au PQIU 2021-2026 avec le premier quinquennat du PQI 2021-2031***
(en millions de dollars)

	21-22	22-23	23-24	24-25	25-26	Total 21-26
PQIU 2021-2026	574,6	520,3	419,7	359,8	359,4	2 233,8
Investissements qui ne sont pas présentés au PQIU						
Renouvellement du parc mobilier, soutien aux bibliothèques et accès aux équipements informatiques	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	566,0
Étude - Aménagement de l'Université McGill sur une partie du site de l'Hôpital Royal Victoria	14,3	-	-	-	-	14,3
Laboratoire de simulation clinique de l'Université de Sherbrooke	0,1	-	-	-	-	0,1
Étude de construction d'un nouveau pavillon au site du	0,8	-	-	-	-	0,8

Complexe Dow de l'École de technologie supérieur						
Étude de réaménagement du campus de Gatineau - Université du Québec en Outaouais	0,5	-	-	-	-	0,5
Construction d'atriums au campus de Québec de l'Université TÉLUQ	0,4	-	-	-	-	0,4
Étude sur la construction du pavillon pour le département des sciences des données de l'Université de Montréal	1,5	-	-	-	-	1,5
Construction d'un pavillon sur le site de Techtown de l'ETS	3,0	-	-	-	-	3,0
Réaffectation des espaces libérés sur le site de la montagne par l'Université de Montréal - Subvention de fonctionnement	-	5,6	8,1	5,7	7,2	26,7
Relocalisation des services de l'Institut neurologique de Montréal et de l'Hôpital neurologique de Montréal offerts sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria	11,1	1,9	-	-	-	13,0
Sous-total - Investissements qui ne sont pas présentés au PQIU	144,8	120,7	121,3	118,9	120,4	626,2
Autres ajustements						
Ajustement du Secrétariat du Conseil du trésor**	(100,0)	-	-	-	-	(100,0)
Relocalisation des services de l'Institut neurologique de Montréal et de l'Hôpital neurologique de Montréal offerts sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria***	(11,1)	(1,9)	-	-	-	(13,0)
Devancement de la provision pour pourvoir à l'ajout de nouvelles initiatives pour l'Université McGill sur une partie du site de l'ancien hôpital Royal Victoria****	(36,6)	(20,0)	-	5,8	8,6	(42,2)
Sous-total – Autres ajustements	(147,7)	(21,9)	-	5,8	8,6	(155,2)
Total - Écart	(2,9)	98,8	121,3	124,8	129,0	471,0
PQI 2021-2031	571,7	619,2	541,0	484,6	488,4	2 704,8

* Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

** L'ajustement a pour objet de balancer les deux quinquennats du PQI 2021-2031. Son impact global au PQI 2021-2031 est nul.

*** Ces investissements proviennent d'un transfert de 13,0 M\$ du PQI 2021-2031 du ministère de la Santé et des Services Sociaux vers le PQI de l'Enseignement supérieur.

**** Le devancement s'échelonne sur plus de 10 ans et son impact global au PQI 2021-2031 est nul.

2- Raison d'être de l'intervention

La Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (M-15.1.0.1) prévoit à l'article 5 que la ministre peut accorder, aux conditions qu'il fixe, une aide financière sur les sommes mises à sa disposition à cette fin.

La Loi sur les investissements universitaires (I-17) prévoit aux articles :

- (2) que la ministre est autorisée à préparer chaque année avec tout établissement universitaire du Québec tout plan d'investissements universitaires pour les cinq années suivantes, divisé en tranches annuelles.
- (4) tout plan préparé en vertu de l'article 2 doit indiquer en détail l'objet et le montant des investissements pour la première année et contenir un état des investissements prévus pour les années subséquentes. Un tel plan est soumis à l'approbation du gouvernement et entre en vigueur à la date de cette approbation.
- (6.1) la ministre peut, aux termes et conditions qu'il détermine, accorder, au nom du gouvernement, une subvention aux fins d'investissements approuvés en vertu de l'article 4 à tout établissement universitaire pour pourvoir en totalité ou en partie, à même les fonds votés annuellement à cette fin par le Parlement, au paiement en principal et intérêts de tout emprunt contracté ou à contracter par l'établissement universitaire ainsi qu'au paiement des frais et dépenses afférents à cet emprunt.

Les investissements pour l'année 2021-2022

Pour l'année 2021-2022, l'octroi de subventions aux fins d'investissements universitaires par la ministre représente une somme de 531,1 M\$ comprenant un montant de 458,3 M\$ pour le maintien du parc et de 72,8 M\$ pour la bonification du parc, incluant les ressources informationnelles.

Tableau 4 – Octroi de subventions pour l'année 2021-2022*
(en millions de dollars)

	Régulier	Nouvelles initiatives ou projets en continuité	Total
Maintien du parc			
Maintien d'actifs	216,2	15,6**	231,8
Résorption du déficit de maintien d'actifs	210,2	-	210,2
Remplacement	2,2***	-	2,2
Provision	-	-	-
Étude de projet	-	-	-
Ressources informationnelles	14,2	-	14,2
Sous-total – Maintien du parc	442,8	15,6	458,3

Bonification du parc			
Amélioration	-	56,6	56,6
Ajout	-	1,0	1,0
Étude de projet	-	-	-
Ressources informationnelles	15,2	-	15,2
Sous-total – Bonification du parc	15,2	57,6	72,8
Total – Octroi de subventions 2021-2022	457,9	73,2	531,1

* Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

** Ce montant est annoncé conformément à la décision 220301 du 15 janvier 2019 rendue par le Conseil du trésor.

*** Ce montant inclut 2 170,0 k\$ pour le partage de l'enveloppe budgétaire des subventions d'équipements pour le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies.

Maintien de l'offre de services*

Pour l'enveloppe du maintien de l'offre de services, qui s'élève à 458,3 M\$ pour l'année 2021-2022, la ministre pourra procéder principalement aux annonces suivantes :

- 216,2 M\$ pour le maintien des actifs du réseau universitaire;
- 15,6 M\$ pour l'élaboration du dossier d'affaires du projet de réaffectation des espaces libérés sur le site de la Montagne de l'Université de Montréal;
- 210,2 M\$ pour la prise en charge du déficit de maintien des actifs;
- 2,2** M\$ pour le remplacement des actifs du réseau universitaire;
- 14,2 M\$ pour les projets en ressources informationnelles.

* Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

** Ce montant permet le partage de l'enveloppe budgétaire des subventions d'équipements pour le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies.

Bonification de l'offre de services

Pour l'enveloppe de bonification de l'offre de services, qui se chiffre à 72,8 M\$ pour 2021-2022, la ministre pourra annoncer les projets en nouvelles initiatives suivants :

- 56,6 M\$ pour le projet de réaménagement et de construction sur une partie du site de l'ancien hôpital Royal Victoria de l'Université McGill;
- 1,0 M\$ pour le campus de médecine à Lévis et Rimouski de l'Université Laval;
- 15,2 M\$ pour les ressources informationnelles.

Structure du PQIU 2021-2026

L'annexe A présente les investissements approuvés au PQI 2021-2031. Elle spécifie également les sommes sur une base d'octroi de subventions affectées au réseau universitaire par la ministre qui feront l'objet d'une annonce pour l'année 2021-2022. Elle présente les nouvelles initiatives ainsi que l'évolution des projets en continuité déjà autorisés dans les plans quinquennaux antérieurs.

Les annexes B et C présentent la répartition des enveloppes normalisées entre les établissements pour le maintien des actifs et les ressources informationnelles.

Les annexes D et E présentent les règles d'investissements qui encadrent l'octroi des subventions pour l'année 2021-2022.

3- Objectifs poursuivis

L'objectif du PQIU est d'annoncer des sommes en investissement au réseau universitaire. Ces investissements vont se traduire dans la réalisation de projets de rénovation et de construction. La réalisation de ces projets est prévue dans la et les prochaines années scolaires.

La réalisation des projets d'infrastructures dans les établissements, vont permettre de maintenir des conditions favorables à l'enseignement supérieur en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

4- Proposition

Approuver le Plan quinquennal des investissements universitaires 2021-2026

L'adoption du PQIU 2021-2026 permet au ministre d'octroyer les subventions aux établissements universitaires afin qu'ils puissent débiter la réalisation de projet d'infrastructures dans le cadre de nouvelles initiatives, c'est-à-dire, pour construire, acquérir ou agrandir des bâtiments. Cependant, la majorité des investissements est dédiée à l'entretien du parc immobilier, soit pour le maintenir en bon état ou pour résorber le déficit de maintien d'actifs.

Avantages

Accorder les subventions aux investissements aux universités pour permettre la réalisation de leur mission;
Encadrer les investissements des universités conformément aux règles et annexes budgétaires approuvées.

Inconvénients

S. O.

5- Autres options

Ne pas approuver le plan quinquennal des investissements universitaires 2021-2026

Dans l'éventualité où le gouvernement n'approuverait pas les investissements inscrits au présent plan quinquennal des investissements universitaires, aucune subvention d'investissements ne sera allouée aux établissements universitaires pour l'année 2021-2026.

Avantages

S. O.

Inconvénients

Priver les universités des subventions aux investissements nécessaires à la réalisation de leur mission.

6- Évaluation intégrée des incidences

La qualité des infrastructures de l'enseignement supérieur influence le rayonnement de la formation offerte au Québec. Il est donc essentiel que la clientèle étudiante dispose d'environnements d'apprentissage stimulants qui sont en adéquation avec le marché du travail. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires, des laboratoires à la fine pointe ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle étudiante et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Le Secrétariat du Conseil du trésor a été consulté.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Le Ministère souhaite l'approbation rapide du Conseil des ministres afin d'être en mesure de faire les annonces sur les investissements aux universités vers le début juillet 2021. Cette annonce rapide sera nécessaire afin de permettre aux établissements d'effectuer la planification de leurs travaux.

9- Implications financières

Les investissements universitaires qui feront l'objet de nouveaux engagements pour l'année 2021-2022, d'un montant global de 531,1 M\$, seront financés par le service de la dette du ministère de l'Enseignement supérieur à compter de leur réalisation.

10- Analyse comparative

Ne s'applique pas.

La ministre l'Enseignement supérieur,

DANIELLE MCCANN